



MONTANT DES INFRACTIONS DU RESEAU évoliY

Quels sont les montants des infractions ?

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 :

- **Abonnement non validé :** 5 €
- **Titre non valable ou périmé :** 34,50 €
Si paiement sur place 24 €
Titre validé depuis +d'1h • abonnement mensuel périmé de moins de 8 jours • pass voyage non validé
- **Voyage sans titre :** 51,50 €
Si paiement sur place 34 €
Voyage sans titre • pass voyage validé depuis +de 2h • abonnement mensuel périmé depuis plus 8 jours • carte falsifiée
- **Non port du masque :** 135,00 €
Non port du masque • port du masque non réglementaire
- **Comportements :** 174 €
Usage injustifié des dispositifs d'alarme • Trouble de la tranquillité des voyageurs • Perturbation du service • Fumer dans le véhicule • Cracher dans le véhicule • ...
- **Frais de dossier :** 45 €
Les frais de dossier s'ajoutent au montant de l'amende sous 15 jours à compter de la date de verbalisation pour un mineur et sous 8 jours pour un majeur.

Quelles solutions selon mon cas

- **Vous êtes abonnés à un titre annuel.**

Le PV sera annulé sur présentation du PV et de votre carte nominative chargée de l'abonnement en cours de validité sous 7 jours ouvrables à partir de l'infraction (*une annulation possible par an - année de validité de l'abonnement annuel*).

Important : Le chargement de l'abonnement devra avoir été fait antérieurement à la date du PV.

- **Vous êtes abonnés mensuels :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction pour vous acquitter de la somme due. Contactez au préalable le service de recouvrement au 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h. Service fermé les jours fériés (*conditions en agence commerciale*).

- **Vous êtes bénéficiaires du titre de transport scolaire gratuit (titre PMA ou SMTIC) :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable », présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV, le montant initial de votre PV (51.50€ ou 34.50€) sera ramené à 10€. Cette offre commerciale est valable une fois par année (*année de validité du titre de transport scolaire*).

Puis-je régler mon amende en plusieurs fois ?

Le réseau évoliY peut consentir à la mise en place d'un échancier après analyse de votre dossier.

Pour effectuer votre demande, composez le 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h sous réserve de la disponibilité de la personne en charge du recouvrement. Service fermé les jours fériés.

Vous avez perdu l'avis de contravention, ou la relance envoyée par La Poste, comment régler votre amende ?

Composez le 03 81 36 70 00 le lundi de 14h à 16h et le jeudi 9h à 12h. Service fermé les jours fériés.

Ce document est la propriété exclusive de la société Moventis Pays de Montbéliard. Ce document ne peut être reproduit, utilisé, exécuté ou communiqué à un tiers sans l'autorisation écrite du Directeur de site.

Date de création du document - Février 2020 / Date de mise à jour du document – 6 Octobre 2020



Offre commerciale **SwitchY**

C'est l'annulation du procès-verbal* contre l'achat d'abonnements mensuels.

**l'offre s'applique uniquement sur les PV pour motif « voyage sans titre » et « titre non valable ».*

Elle ne s'applique pas aux PV pour non-port du masque.

Comment bénéficier de l'offre ?

Dans les **7 jours ouvrables à compter de la date de verbalisation**, rendez-vous dans l'une des agences commerciales du réseau évolitY, muni du procès-verbal et de votre carte nominative. Si vous n'en possédez pas encore, munissez-vous des justificatifs* nécessaires à la création de votre carte nominative évolitY.

Conditions générales

Délais de validité de l'offre d'échange SwitchY : L'offre est valable durant les 7 jours ouvrables à partir de la date du procès-verbal. Au-delà de ce délai, l'offre commerciale est caduque et l'amende reste due.

Champ d'application de l'échange SwitchY : l'échange est possible uniquement pour des PV dressés au motif de « voyage sans titre » et « titre non valable ».

Attention : Il est possible de bénéficier de l'offre d'échange qu'une seule fois par année civile. Si le contrevenant a déjà bénéficié de l'offre au cours de l'année, le PV reste dû.

Conditions d'échange de l'amende

Les personnes verbalisées au motif « voyage sans titre » ou « titre non valable » doivent réaliser l'échange en agence commerciale évolitY, dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Le PV sera échangé contre l'achat de 2 abonnements mensuels ou d'un abonnement annuel correspondant à la situation du bénéficiaire de l'offre :

- Dans le cas d'abonnement mensuel, le bénéficiaire de l'offre devra s'acquitter de l'abonnement du mois où le PV a été rédigé + l'abonnement du mois suivant.
- Dans le cas d'abonnement annuel, le bénéficiaire de l'offre devra s'acquitter de l'abonnement dont la date de validité débutera le 1^{er} du mois de l'infraction.

Les différents types d'abonnement contre lesquels l'amende peut être échangée

▪ L'abonnement Jeune :

Pour les jeunes de moins de 18 ans résidant dans PMA. L'échange se fait contre l'achat de **l'abonnement Scolaire Annuel**.

Pour les jeunes âgés de 18 ans à moins de 26 ans résidant dans PMA. L'échange se fait contre l'achat de **l'abonnement 18/-26 Annuel**.

▪ L'abonnement Fréquence :

Pour les personnes de 26 ans ou plus. L'échange se fait contre l'achat de **2 abonnements mensuels Fréquence**.

A noter : Pour les personnes bénéficiaires du titre Social, l'échange se fait contre l'achat de **2 abonnements mensuels Fréquence**.



- **L'abonnement Senior :**

Pour les personnes de 60 ans et plus résidant dans PMA. L'échange se fait contre l'achat de **2 abonnements mensuels Fréquence**.

ATTENTION : Les titres Pass'Ok et Accès n'entrent pas dans le champ d'application de l'offre.

***Pièces justificatives à présenter**

Afin d'établir une carte nominative, merci d'apporter les pièces justificatives suivantes :

Pour les bénéficiaires de l'offre basée sur les abonnements mensuels Jeune et Senior, des abonnements annuels Scolaire et 18/-26 :

- une photo d'identité récente (facultatif : possibilité de prendre en photo sur place)
- une pièce d'identité du bénéficiaire
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois + le livret de famille pour les jeunes ne portant pas le même nom que les parents
- frais de création de carte : 5 € / 3 € pour les -26ans

Pour les bénéficiaires de l'offre basée sur l'abonnement Fréquence :

- une photo d'identité récente (facultatif : possibilité de prendre en photo sur place)
- une pièce d'identité du bénéficiaire
- frais de création de carte : 5 €

Bon à savoir

- **Vous êtes abonnés à un titre annuel.**

Le PV sera annulé sur présentation du PV et de votre carte nominative chargée de l'abonnement en cours de validité sous 7 jours ouvrables à partir de l'infraction (*une annulation possible par an - année de validité de l'abonnement annuel*).

Important : Le chargement de l'abonnement devra avoir été fait antérieurement à la date du PV.

- **Vous êtes abonnés mensuels :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable » alors que vous avez acheté l'abonnement du mois en cours à la date du PV, présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV et contre l'achat de l'abonnement du mois suivant, le PV sera annulé.

- **Vous êtes bénéficiaires du titre de transport scolaire gratuit :**

En cas de verbalisation pour « voyage sans titre » ou « titre non valable », présentez-vous à l'une des agences commerciales dans les 7 jours ouvrables à partir de l'infraction.

Sur présentation de votre carte nominative, de votre PV, le montant initial de votre PV (51.50€) sera ramené à 10€. Cette offre commerciale est valable une fois par année (*année de validité du titre de transport scolaire*).